

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 13 et 14 avril 2015

**2015 V. 148** Vœu relatif aux modalités d'inscriptions dans les conservatoires municipaux de la ville et à la politique d'enseignement artistique, au lancement d'une application mobile dédiée aux conservatoires de musique et de danse de la Ville de Paris, à l'expérimentation de la création d'un parc d'instruments de musique et de matériel scénique dans un arrondissement de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la forte demande des familles parisiennes d'offrir à leurs enfants un enseignement artistique de qualité ;

Considérant la politique volontariste de la Ville de Paris en faveur de l'enseignement artistique avec la municipalisation des conservatoires en 2006, la création de 3000 nouvelles places durant la mandature 2008-2014 et la livraison de quatre nouveaux conservatoires entre 2013 et 2015 ;

Considérant le projet de réforme des conservatoires initié depuis le début de l'année par la Ville de Paris et visant, conformément à la feuille de route fixée par la Maire de Paris à Bruno Julliard, à accroître le nombre de places disponibles et à diversifier le profil des élèves via la création de nouvelles filières collectives et le développement des musiques actuelles et la mise en place d'un plan d'éveil artistique concerté avec les écoles et les structures associatives locales ;

Considérant par ailleurs le souhait de la Ville de mettre en cohérence l'offre de pratiques artistiques amateurs et la mission confiée en ce sens début 2015 à l'Inspection Générale de la Ville de Paris ;

Considérant les dysfonctionnements observés les années précédentes lors des périodes d'inscriptions dans les conservatoires (files d'attente de plusieurs heures, démultiplication des appels téléphoniques, etc.) ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris, tel que pris dans le vœu de l'Exécutif adopté au Conseil de Paris des 7, 8 et 9 juillet 2014, à mener une réflexion approfondie sur un nouveau dispositif d'inscription ;

Considérant le bilan comparatif réalisé par la Direction des Affaires Culturelles pour proposer des modalités d'inscription plus efficaces et équitables et la conception concluante d'une plateforme d'inscriptions sur internet et d'une procédure de tirage au sort pour les nouveaux inscrits ;

Considérant les vœux déposés par les groupes Socialiste et Apparentés et UDI-MoDEM ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- procède à partir de la rentrée 2015 au tirage au sort pour l'inscription des débutants dans les conservatoires parisiens via une plateforme dédiée, sous contrôle d'huissier, afin de rétablir une équité totale pour chaque enfant.
- allonge la période d'inscriptions, afin de fournir une meilleure information aux familles et au public le plus éloigné de l'offre municipale et de fluidifier ainsi la procédure.
- installe également une ligne téléphonique et un accueil en mairie d'arrondissement en complément de l'inscription en ligne.
- propose, dans le cadre de la réforme de l'offre d'éducation artistique, un dispositif d'information des familles parisiennes plus lisible sur l'offre éducative proposée par la ville ou ses partenaires en recourant à des outils de communication adaptés y compris numériques.
- étudie la possibilité de créer, dans le cadre du plan d'éveil artistique, un parc d'instruments et de matériel scénique, qui pourrait être prêté aux acteurs associatifs locaux et écoles.
- réunisse l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris à compter de la rentrée 2015 pour échanger sur les grandes lignes du plan d'éveil musical et le calendrier de mise en œuvre.